

## DECISIONS INDIVIDUELLES

### **Décret présidentiel du 19 Rabie Ethani 1426 correspondant au 28 mai 2005 mettant fin aux fonctions d'un conseiller auprès du Président de la République.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 78 (alinéa 2) ;

Vu le décret présidentiel n° 99-240 du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif à la nomination aux emplois civils et militaires de l'Etat ;

Vu le décret présidentiel n° 01-197 du Aouel Joumada El Oula 1422 correspondant au 22 juillet 2001 fixant les attributions et l'organisation des services de la Présidence de la République ;

Vu le décret présidentiel du 20 Rabie Ethani 1423 correspondant au 1er juillet 2002 portant nomination de M. Ahmed Amine Kherbi, conseiller auprès du Président de la République ;

#### **Décète :**

Article 1er. — Il est mis fin, à compter du 27 avril 2005, aux fonctions de conseiller auprès du Président de la République, exercées par M. Ahmed Amine Kherbi, appelé à exercer une autre fonction.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Rabie Ethani 1426 correspondant au 28 mai 2005.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

★

### **Décret présidentiel du 19 Rabie Ethani 1426 correspondant au 28 mai 2005 portant nomination d'un conseiller auprès du Président de la République.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 78 (alinéa 2) ;

Vu le décret présidentiel n° 99-240 du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif à la nomination aux emplois civils et militaires de l'Etat ;

Vu le décret présidentiel n° 01-197 du Aouel Joumada El Oula 1422 correspondant au 22 juillet 2001 fixant les attributions et l'organisation des services de la Présidence de la République ;

#### **Décète :**

Article 1er. — M. Mohamed El Kamel Rezag Bara est nommé conseiller auprès du Président de la République, à compter du 27 avril 2005.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Rabie Ethani 1426 correspondant au 28 mai 2005.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

★

### **Décret présidentiel du 19 Rabie Ethani 1426 correspondant au 28 mai 2005 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès des Etats Unis d'Amérique à Washington.**

Par décret présidentiel du 19 Rabie Ethani 1426 correspondant au 28 mai 2005, M. Ahmed Amine Kherbi est nommé, à compter du 27 avril 2005, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès des Etats Unis d'Amérique à Washington.

★

### **Décret présidentiel du 22 Safar 1426 correspondant au 2 avril 2005 mettant fin à des fonctions au titre du ministère du commerce (rectificatif).**

**J.O. n° 29 du 15 Rabie El Aouel 1426  
correspondant au 24 avril 2005**

Page 20 - 2ème colonne,  
et page 21 - 1ère colonne.

En ce qui concerne la fin de fonction de M. Amar Benslama, membre du conseil de la concurrence, admis à la retraite, parue sous le numéro 14,

1er) **Au lieu de :** « au titre du ministère du commerce ».

**Lire :** « au titre de l'autorité administrative, chargée de la concurrence créée auprès du Chef du Gouvernement ».

2ème) **Au lieu de :** « Amar Benslama ».

**Lire :** « Ammar Benslama ».

(Le reste sans changement)